



AFTC 13

Association des Familles de Traumatés crâniens
et de Cérébro-lésés des Bouches du Rhône

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 17 mai 2019 – IME Mont Riant – Marseille

181 personnes sont présentes au rendez-vous annuel de l'AFTC13.

Sont présents ce jour : 30 membres
Reçus : 48 pouvoirs
78 membres adhérents sont présents ou représentés

L'AFTC 13 compte 150 adhérents pour l'année 2018.

L'Assemblée Générale peut valablement délibérer selon l'ordre du jour prévu, puisque le quorum du tiers des adhérents est atteint.

Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 juin 2018 : à l'unanimité.
Comme chaque année, Marc-André CECCALDI joue le rôle de modérateur.
Le thème choisi cette année pour l'AG est :

Le handicap invisible

Marie-Christine PASCAL, présidente de l'AFTC 13, ouvre l'AG 2019 sur le thème de la journée. Le handicap est dit invisible lorsqu'il n'est pas reconnu en tant que tel par les autres. La situation de handicap est le plus souvent mal identifiée par l'entourage qui, d'emblée, ne comprend pas les difficultés de la personne handicapée lors de tâches considérées comme simples.

On considère que 80 à 85 % des handicaps sont invisibles (les chiffres varient car ils ne sont probablement pas tous identifiés comme tel). Le handicap invisible ne se voit pas au premier abord.

C'est pourquoi, la personne handicapée peut être considérée non pas comme handicapée mais comme nonchalante, colérique, paresseuse, impulsive...

On lui attribue alors toutes sortes de défauts, alors qu'il ne s'agit en fait que de difficultés voire d'incapacités. Cette appréciation est d'autant plus difficile à effectuer que certains handicaps invisibles fluctuent au cours du temps mais aussi selon l'environnement.

Le handicap invisible a donc été appelé ainsi parce que les apparences sont trompeuses autant pour les proches que pour les professionnels et il reste invisible tant qu'il n'est pas compris. Il est difficile d'en faire une appréciation.

Dans certains cas, il faudrait pouvoir se mettre à la place de la personne pour pouvoir vraiment en mesurer l'importance, ce qui n'est bien sûr pas possible.

Toutefois, ce matin nous allons tenter de comprendre et de rendre visible le handicap invisible grâce tout d'abord à M. SAVALLE qui a accepté de traverser la France pour venir jusqu'à nous, grâce aussi aux témoignages de personnes qui vivent avec le handicap invisible et de professionnels qui cherchent à le compenser, grâce enfin à vous tous au moment des tables rondes.

Intervention de Monsieur Jean-Philippe SAVALLE :

Jean-Philippe SAVALLE, créateur et administrateur du site « Casse-tête 22 » présente les outils de compréhension du handicap invisible qu'il a élaborés : à travers la vision d'une personne cérébro-lésée, ces outils doivent permettre à l'environnement personnel ou professionnel, d'appréhender la problématique d'une personne avec un handicap invisible.

Témoignages :

Messieurs BOULLE et REMY témoignent de leur quotidien. Ils relatent des situations et difficultés que rencontrent les personnes cérébro-lésées de façon récurrente...

Mesdames ROUANE et PASCAL en leur qualité de familles, apportent un regard en tant que familles et aidants familiaux.

Monsieur Tanguy BOZEC et Madame Anaïs LE MEUR présentent leur action et les outils mis en place, en tant qu'ergothérapeute et neuropsychologue au sein du SAMSAH.

Tables rondes :

L'ensemble des participants sont invités à rejoindre l'une des 9 tables rondes composées d'une vingtaine de personnes : familles, professionnels, personnes TC-CL.

L'objectif est de permettre des échanges et regards croisés sur le thème du handicap invisible, entre des personnes qui vivent des situations complexes à des places différentes.

Un recueil récapitulatif sera créé et mis à la disposition de tous.

Projection :

Diffusion de 2 court-métrages intitulés « des tracas insupportables » et « ... et pourtant, ils existent », réalisés par Dany TAMBICANNOU. Ils permettent d'apercevoir les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes TC-CL dans leur quotidien.

Marie-Christine PASCAL, présidente de l'AFTC 13, présente le **rapport moral**.

Dans un premier temps, elle met en relief les points forts de l'année 2018 :

- L'organisation du dispositif en pôle est installée et fonctionne,
- La création d'une plate-forme départementale avec une équipe de soutien au projet de vie, assurant l'accueil, le suivi et la veille des personnes TC-CL sortant du dispositif,
- Le travail sur l'habitat inclusif : présentation du programme départemental d'habitat inclusif.

Dans un deuxième temps, Marie-Christine Pascal rappelle les priorités stratégiques de l'Association pour 2019 :

- S'ouvrir, se développer tout en conservant nos valeurs (le nouveau projet associatif est remis à tous les participants de l'AG),
- Développer la création de solutions d'habitat inclusif,
- Elaborer des actions en direction des aidants,
- Améliorer et développer les partenariats,
- Apprendre à mieux communiquer,
- Agir pour étendre le nombre de bénévoles actifs.

Marie-Christine Pascal présente enfin le **rapport d'activités** à travers le GEM de Vitrolles, le GEM d'Aubagne/Aix, le TC Club de Marseille et celui d'Arles.

Ces lieux de rencontre pour et par les personnes TC-CL, permettent de développer une vie sociale riche et choisie.

Par ailleurs, les activités collectives, activités mutualisées entre le SAMSAH, les GEM et TC Clubs, se multiplient et se diversifient.

Le résultat d'ensemble de l'association est un excédent de 82 021,53 €, L'AFTC, pour sa partie associative, accuse un déficit de 6 950.16 € (partie habitat, TC Clubs Marseille, Arles et AFTC 300),

Le GEM Aubagne-Aix est également en déficit de 4 398 €,

Le résultat du SAMSAH, 93 351.65 €, sera affectée en résultat sous contrôle.

Monsieur FRIZZI atteste qu'il n'a rien relevé qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels tels qu'ils sont annexés au présent procès-verbal.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. **Les rapports moral, d'activité et financier sont soumis au vote de l'Assemblée et adoptés à l'unanimité.**

La parole est donnée à Marc HONNORAT et à Dominique GUEROUAZEL-DIONISI qui se présentent en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration de l'AFTC13.

Enfin, il est procédé à l'élection du nouveau Conseil d'Administration :

- Corinne COQUILLAT est démissionnaire
- Jean-Pierre COQUILLAT et Philippe MOINAUX, Muriel JOLY-SCHIETS membres sortants représentent leur candidature,
- Marc HONNORAT, Pascale ALBENOIS et Dominique GUEROUAZEL-DIONISI présentent leurs candidatures.

Jean-Pierre COQUILLAT, Philippe MOINAUX et Muriel JOLY-SCHIETS sont réélus à la majorité, Marc HONNORAT, Pascale ALBENOIS et Dominique GUEROUAZEL-DIONISI Intégreront le CA dès le 2 juin prochain.

Composition du nouveau Conseil d'Administration :

Pascale ALBENOIS, Marc-André CECCALDI, Jean-Pierre COQUILLAT, Nicole FAVIER, Dominique GUEROUAZEL-DIONISI, Marc HONNORAT, Alain IMBERT, Muriel JOLY, Norbert LIVET, Philippe MOINAUX, Marie-Christine PASCAL et Odile TASSAN-TOFFOLA.

L'Assemblée Générale prend fin vers 16h10.

Marie Christine PASCAL
Présidente

